



Lille le 12/02/2026

## CHEMINOTS CONTRACTUELS ET STATUTAIRES TOUS ENSEMBLE POUR NOS SALAIRES

### NAO 2026, NOUVELLE MASCARADE

Dans la lignée des dernières NAO sur les salaires, les propositions de la direction sont très loin d'être à la hauteur.

Les primes ponctuelles et mesures marginales, cumulées à une augmentation de salaire proche de zéro sont inacceptables pour la CGT et ne vont en rien régler le litige salarial qui dure depuis tant d'années. De plus, une fois encore le salaire socialisé est attaqué par l'abaissement du taux destiné aux fonds FASS passant de 1.1% à 0.82% et de cette PPV ne finançant pas la sécurité sociale.

#### La machine à enfumer fonctionne à plein régime.

Les Temps réels de la Direction, relayés par les médias, prétendent que les cheminots seraient des privilégiés

#### Pourtant, les chiffres traduisent une tout autre réalité de la situation et du contenu de cet accord

- 0,18% => C'est l'augmentation générale des salaires sur l'année 2026.
- 21,3% => C'est l'inflation cumulée depuis 10 ans.
- 1,3 Md€ => Pour gaver les organismes de complémentaire santé obligatoire au détriment des salaires et des régimes de base (Sécurité sociale et régime spécial SNCF).
- Etc...



**Une grille collective, permet de lutter contre toute forme de discrimination, comme celle entre les femmes et les hommes.**

**Elle garantit l'évolution salariale en tenant compte des diplômes, des savoir-faire et de l'expérience professionnelle.**

**TOUS ENSEMBLE, TOUS CHEMINOTS,  
POUR DES GARANTIES COLLECTIVES**

**POUR UNE EVOLUTION SALARIALE IDENTIQUE !**

### INÉGALITÉ ENTRE CHEMINOTS

**Les inégalités salariales entre cheminots se creusent depuis la fin du recrutement au statut et de la mise en place de l'accord classifications des métiers et rémunérations.**

Les progressions salariales et les déroulements de carrière des cheminots contractuels ne sont plus garantis. Le système de rémunération imposé est injuste, opaque et dévalorisant.

La fin du recrutement au statut, l'accord rémunérations de la Convention Collective Nationale, l'explosion des éléments variables de rémunération (primes etc) au détriment des salaires, sont des leviers utilisés par la direction pour inscrire l'austérité salariale dans la durée. **Ce manque d'attractivité se traduit également dans la difficulté de recruter et de fidéliser les nouveaux embauchés.**

Il n'y a pas de grille salariale pour les cheminots contractuels.

L'accord rejette toute forme de grille de salaire mensuel et de 13ème mois pour tous, puisqu'il ne dispose que de seuils minimaux de rémunération annuelle.

Quant à la progression salariale, les cheminots contractuels n'ont aucune garantie. **Ils subissent l'arbitraire patronal avec toutes les formes de discriminations et d'injustices** que l'on constate lors du recrutement et en cours de carrière.

Ainsi, c'est la négociation de gré à gré et la stratégie de l'isolement et de l'individualisme qui prévalent !

Ce système engendre une dérégulation des salaires pour tous les cheminots qu'ils soient contractuels ou statutaires.



**URGENCE  
salaires**



Secteur CGT Cheminots

37 rue de Tournai 59000 Lille

Tél : 03 28 55 76 06 ou 221 606

Fax : 03 28 55 78 16 ou 221 816

secteur-cgt-cheminots-lille-secretaire@orange.fr

[www.cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr](http://www.cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr)

f secteur-lille lacgt